



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Belvezet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LAFONT, Maire.

Etaient présents : Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Cyril Courrioux, Géraldine Herman, Eric David, Catherine Domenichini, Romain Meyer

Absents excusés : Max Gallon ; Sonia Stengel ;

Procurations : /

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 11 avril 2022

Ouverture de la séance du conseil à 19H00

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Monsieur Rodolphe Guillaumont comme secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal : séance du 25 février 2022
2. 013/2022 - Compte de Gestion 2021
3. 014/2022 - Compte administratif 2021
4. 015/2022 - Affectation du résultat de fonctionnement 2021
5. 016/2022 - Fixation du taux des taxes locales 2022
6. 017/2022 - Budget Primitif 2022
7. 018/2022 - Renouvellement abonnement « Le Républicain d'Uzès et du Gard »
8. 019/2022 - Contrat d'entretien des installations d'Eclairage Public – E.T.E VALETTE
9. 020/2022 - Adhésion à l'association « forêt méditerranéenne »
10. 021/2022 - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (Payfip)
11. 022/2022 - Droits de Préemption Urbains
12. 023/2022 - Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°1 entreprise VIVIAN
13. 024/2022 - Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°6 entreprise LECLERCQ
14. 025/2022 – Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°4 entreprise MAZILLER

Point N°1	Approbation des Procès-Verbaux : séance du 25 février 2022	
----------------------	---	--

Le maire indique que tout le monde a reçu et a été invité à relire le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 février 2022.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarques.

Adopté à l'unanimité

Point N°2	Compte de Gestion 2021 – Budget communal	013/2022
----------------------	---	-----------------

Il est demandé à l'assemblée, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Point N°3	Compte administratif 2021 – Budget Communal	014/2022
----------------------	--	-----------------

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget communal qui fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 123 234,49 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 133 144,89 €.

Monsieur le Maire se retire, et laisse place à son adjoint, Monsieur Julien GAUCHARD qui invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné (2021) :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif selon les états ci-dessous,
- De constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels présentés ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé
11 – Charges Générales	109800,00	60796,77
12 – Charges de personnel	92950,00	91072,05
65 – Autres charges de gestion courante	81270,00	73868,75
66 – Charges financières	15450,00	7189,18
67 – Charges exceptionnelles	1000,00	-
014 – Atténuations de produits	17000,00	15272,01
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	5280,00	5232,71

023 – Virement à la section d'investissement	56306,00	-
TOTAL	379056,00	253431,47
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,03
013 – Atténuations de charges	0,00	0,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	143550,00	150365,23
73 – Impôts et taxes	136595,00	136613,00
74 – Dotations, subventions et participations	69505,00	70277,52
75 – Autres produits de gestion courante	15606,00	15633,56
77 – Produits exceptionnels	13800,00	3776,62
TOTAL	379056,00	376665,96

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé
10 – Dotations fonds divers et réserves	12100,00	12087,33
16 – Emprunts et dettes assimilées	22300	17598,66
20 – Immobilisations incorporelles	28300	9422,73
204 – Subventions d'équipement versées	3370	1951,73
21 – Immobilisations corporelles	66600	54222,72
23 – Immobilisations en cours	667150	141551,33
TOTAL	799820,00	236834,50
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43570,00	43570,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	56306,00	0,00
024 – Produits de cessions	3500,00	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	5280,00	5232,71
10 – Dotations, fonds divers et réserves	318029,00	321176,90
13 – Subventions d'investissement	281960,00	0,00
16 – Emprunt et dettes assimilées	91175,00	0,00
TOTAL	799820,00	369979,61

RESULTAT 2021

Nature	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	253 431,47 €	236 834,50 €
Recettes	376 665,93 €	326 409,61 €
Résultat de l'exercice N	123 234,46 €	89 575,11 €
Résultat de l'exercice N-1	311 629,03 €	43 569,78 €
Reports de N-1 au 002 (Fonctionnement)	0,03 €	
Reports de N-1 au 001 (Investissement)		43 569,78 €
Résultat de clôture (N et N-1)	123 234,49 €	133 144,89 €

Adopté à l'unanimité

Point N°4	Affectation du résultat de fonctionnement 2021	015/2022
-----------	--	----------

Vu la présentation du compte de gestion et du compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 123 234,49 € du résultat de la section de fonctionnement : 103 234,49 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 20 000 € reportés au 002 (fonctionnement).

Adopté à l'unanimité

Point N°5	Fixation du taux des taxes locales 2022	016/2022
-----------	---	----------

Il est proposé au Conseil Municipal :

- taxe foncière sur le bâti : de ne pas augmenter et de maintenir le taux
 - taxe foncière sur le non bâti : de ne pas augmenter et de maintenir le taux
- et de fixer les taux comme suit :

TAXES	Taux 2022
Taxe foncière sur le bâti	36.80%
Taxe foncière sur le non bâti	50.28%

Adopté à l'unanimité

Point N°6	Budget Primitif 2022 – Budget communal	017/2022
----------------------	---	-----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 416 902,00 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au BP et CA (réalisé) 2021

DEPENSES			
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé	Budget 2022
11 – Charges Générales	109800,00	60796,77	162850,00
12 – Charges de personnel	92950,00	91072,05	109010,00
65 – Autres charges de gestion courante	81270,00	73868,75	76631,50
66 – Charges financières	15450,00	7189,18	7100,00
67 – Charges exceptionnelles	1000,00	-	1000,00
014 – Atténuations de produits	17000,00	15272,01	17000,00
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	5280,00	5232,71	6750,00
023 – Virement à la section d'investissement	56306,00	-	36560,50
TOTAL	379056,00	253431,47	416902,00
RECETTES			
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé	Budget 2022
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,03	20000,00
013 – Atténuations de charges	0,00	0,00	20000,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	143550,00	150365,23	147850,00
73 – Impôts et taxes	136595,00	136613,00	140754,00
74 – Dotations, subventions et participations	69505,00	70277,52	71692,00
75 – Autres produits de gestion courante	15606,00	15633,56	15606,00
77 – Produits exceptionnels	13800,00	3776,62	1000,00
TOTAL	379056,00	376665,96	416902,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 688 454,00 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au BP et CA (réalisé) 2021.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé	Budget 2022
10 – Dotations fonds divers et réserves	12100,00	12087,33	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	22300	17598,66	17300,00
20 – Immobilisations incorporelles	28300	9422,73	7000,00
204 – Subventions d'équipement versées	3370	1951,73	0,00
21 – Immobilisations corporelles	66600	54222,72	138154,00
23 – Immobilisations en cours	667150	141551,33	526000,00
TOTAL	799820,00	236834,50	688454,00
RECETTES			
CHAPITRE	BP + DM 2021	Réalisé	Budget 2022
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43570,00	43570,00	133144,89
021 – Virement de la section de fonctionnement	56306,00	0,00	36560,50
024 – Produits de cessions	3500,00	0,00	3000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	5280,00	5232,71	6750,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	318029,00	321176,90	125738,61
13 – Subventions d'investissement	281960,00	0,00	281960,00
16 – Emprunt et dettes assimilées	91175,00	0,00	101300,00
TOTAL	799820,00	369979,61	688454,00

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif tel qu'il lui est présenté.

Adopté à l'unanimité

Point N°7	Renouvellement abonnement « Le Républicain d'Uzès et du Gard »	018/2022
----------------------	---	-----------------

Il est proposé de valider la proposition de renouvellement de l'abonnement au journal, pour un an et pour un montant de 55 euros toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité

Point N°8	Contrat d'entretien des installations d'Eclairage Public – E.T.E VALETTE	019/2022
----------------------	---	-----------------

Il est proposé de renouveler le contrat d'entretien des installations d'Eclairage public pour l'année 2022 – 2023, avec l'entreprise E.T.E Valette, Située Avenue d'Anduze, 30 101 Alès cedex, pour un montant total hors taxes de 860,80 euros et selon les conditions du contrat présenté.

Adopté à l'unanimité

Point N°9	Adhésion à l'association « forêt méditerranéenne »	020/2022
----------------------	---	-----------------

Il est proposé de valider la proposition de renouvellement de l'adhésion et de la cotisation à l'association « forêt méditerranéenne » pour l'année 2022 et pour un montant de 70 euros toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité

Point N°10	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (Payfip)	021/2022
-----------------------	--	-----------------

Pour offrir de nouveaux services aux usagers de la commune et satisfaire à la généralisation de l'offre de paiement en ligne, il est proposé d'offrir un nouveau mode de paiement par internet pour toutes les recettes encaissables.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) met en œuvre un traitement informatisé dénommé "PayFIP titre" dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes.

PayFIP offre à l'utilisateur le choix entre un paiement par carte bancaire ou un paiement par prélèvement ponctuel.

Ce dispositif peut être mis en œuvre soit à partir du site internet de la commune, soit à partir du portail <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et intègre dans les 2 cas, un serveur de télépaiement par carte bancaire.

Ceci est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire pour le paiement par carte bancaire.

Les tarifs en vigueur sont détaillés comme suit :

- pour les cartes bleues de la zone euro :
 - o pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération,
 - o pour les paiements inférieurs ou égaux à 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.
- pour les cartes bleues hors de la zone euro :
 - o 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Il permet à l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire tout en conservant l'initiative du paiement, et à la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

Cela concerne les titres émis par la commune (loyer, TLPE, impayés du marché etc.), en dehors des titres émis par les régions pour lesquelles des modalités de paiement en ligne existent déjà (portail famille).

Il est donc proposé de conventionner avec la Direction Générale des Finances Publiques pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité

Point N°11	Droits de Prémption Urbains	022/2022
-----------------------	------------------------------------	-----------------

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente de biens faisant l'objet de déclarations d'intention d'aliéner :

- Parcelles n°B 1291, 688 et 689
- Parcelles n°B 1293 et 1294

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer au droit de préemption pour les deux dossiers présentés.

Point N°12	Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°1 entreprise VIVIAN	023/2022
-----------------------	---	-----------------

Vu les modifications apportées sur la placette devant l'Eglise suite aux fouilles archéologiques, il est proposé de valider un avenant en moins-value portant sur le lot n°1 du marché de l'Ancienne Eglise, détaillé comme suit :

Montant de l'avenant hors taxes : - 6235,29 €

Montant de l'avenant toutes taxes comprises : - 7 482,27 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 2,5 %

Adopté à l'unanimité

Point N°13	Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°6 entreprise LECLERCQ	024/2022
-----------------------	---	-----------------

Vu les modifications apportées sur la placette devant l'Eglise suite aux fouilles archéologiques, la nécessité de rajouter des prises RJ et des boîtiers de prises au sol, il est proposé de valider un avenant portant sur lot n°6 marché de l'Ancienne Eglise, détaillé comme suit :

Montant de l'avenant hors taxes : + 3 104,00 €

Montant de l'avenant toutes taxes comprises : + 3724,80 €

% d'écart introduit par l'avenant : 15 %

Adopté à l'unanimité

Point N°14	Réfection de l'Ancienne Eglise – avenant LOT n°6 entreprise MAZILLER – Retrait de l'ordre du jour	/2022
-----------------------	--	--------------

Etant donné le retour de la réunion qui a eu lieu concernant les travaux de l'Ancienne Eglise, il n'y a plus lieu de prendre une nouvelle délibération concernant le LOT n°6.

Le point n°14 est donc retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 20h48.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Belvezet, le 22 avril 2022

Le secrétaire de séance
Rodolphe GUILLAUMONT

